



CONSEIL
DE QUARTIER
DE SAINT-LOUIS

Procès-verbal

1^{RE} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mercredi, le 10 janvier 2024 à 19 h

En ligne : <https://villequebec.zoom.us/j/89340149997>

PRÉSENCES

Mme Marie-Hélène Felt	Présidente (2025)
M. Arnaud Desbiens	Trésorier (2024)
Mme Amélie Laliberté	Administratrice (2024)
M. Bernard Drouin	Administrateur (2024)
M. Tammy Lacasse	Administratrice
M. Martin Boucher	Administrateur (2025)
M. Louis Alexandre	Administrateur coopté (2024)
M. René Boudreau	Administrateur (2025)
Mme Elsa Moreau	Administratrice cooptée (2024)
Mme Anne Corriveau	Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy

ABSENCES

Mme Célia Forget	Administratrice cooptée (2024)
Mme Nadia Aubin-Horth	Secrétaire (2024)
M. David Weiser	Conseiller municipal, district du Plateau
Mme Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district Saint-Louis-Sillery

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES

Mme Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques
Mme Lorraine Guay	Secrétaire de soutien

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 4 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée 19 h
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour 19 h 01
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 décembre 2023
4. Période d'information des membres du conseil municipal 19 h 05
5. Période de questions et commentaires du public 19 h 20
6. Suivi des dossiers et sujets d'intérêt du conseil de quartier 19 h 40
 - Sécurité routière secteur Saint-Denys (**suivi**)
 - Lettre au député de Jean-Talon concernant le projet de loi 31 (**suivi**)
 - Résolution 23-11-05 sur les sac-à-dos radars (**suivi**)
 - Passerelle piétonne sur autoroute Henri IV (**discussion**)
 - Sécurité routière chemin Saint-Louis (**discussion**).
7. Deuxième période de questions et commentaires du public 20 h 40
8. Affaires internes : 20 h 50
 - Correspondance o Cité de Glisse du Carnaval 2024 (Côte Ross)
 - Secrétariat
 - Trésorerie
 - Assemblée générale annuelle 2024
9. Divers 20 h 55
10. Levée de l'assemblée

Procès-verbal

Mme Gaudreau nous présente ses vœux de Bonne Année et nous informe que 2 conseillers municipaux ne peuvent être présents. Ils transmettent leurs souhaits pour la nouvelle année 2024.

1. Ouverture de l'assemblée

M. Arnaud Desbiens préside la séance qui débute à 19 h02.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Drouin ajoute le projet de logement abordable au 1052 rue Landry au point 6.

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Amélie Laliberté, **DUMENT APPUYÉE PAR** M. Martin Boucher, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 décembre 2023

Modifications : remplacer le 911 par 311. Mme Tammy Lacasse était absente.

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Amélie Laliberté, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Marie-Hélène Felt, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal modifié du 13 décembre 2023.

4. Période d'information des membres du conseil municipal

Mme Corriveau offre ses vœux de Bonne Année. Des consultations sont à venir pour des modifications au PPU.

Déneigement : les équipes vont enlever le plus gros de la neige avant la prochaine tempête prévue ce samedi.

Patinoires : les patinoires vont ouvrir dès que possible.

5. Période de questions et commentaires du public

Un citoyen demande comment fonctionne la communication entre le CQSL, la Ville et le Carnaval (Cité de glisse)?

Mme Felt répond que le CQSL a été contacté le 1er décembre 2023 par M. Bourassa, du Carnaval de Québec, pour nous informer de leur présence prochaine dans notre secteur dans le cadre de la Cité de Glisse du Carnaval 2024. La possibilité d'une présentation lors de la rencontre du CQ de décembre 2023 était mentionnée mais finalement cela est resté sans suite. Elle a demandé des détails et a finalement reçu (le 29 décembre) copie du dépliant distribué aux citoyens dans un certain rayon autour de notre lieu d'occupation .

Le citoyen remarque qu'il n'y a pas eu de consultation auprès des citoyens au sujet de cette activité qui se fera près des résidences et tard le soir avec de la musique. L'utilisation du stationnement sera permise dans les rues résidentielles. De plus, le citoyen s'inquiète de la gestion des déchets alors que toutes les poubelles ont été enlevées sur la Promenade Samuel-De Champlain (pour la saison hivernale).

Mme Gaudreau suggère au citoyen de s'adresser aux Bureau des Grands Événements.

Un citoyen se préoccupe de la densification accélérée qui touche le quartier, et surtout, de la clientèle visée par ces nouveaux logements. Un changement de zonage a été demandé par le promoteur et la Ville a accepté d'ouvrir un dialogue, ce qui le surprend étant donné les consultations qui ont précédé l'adoption du PPU.

Mme Corriveau répond que tout promoteur peut présenter un projet auprès de la Ville. Cependant, le CQSL est appelé à se prononcer sur le changement de zonage. Un rapport est ensuite envoyé au conseil exécutif. Des ajustements sont parfois nécessaires.

Mme Felt précise qu'on a abordé ce sujet à plusieurs reprises, notamment celui des hauteurs (dernière résolution). Le projet sur la rue Landry est intéressant car il respecte les hauteurs et que le stationnement est souterrain.

6. Suivi des dossiers et sujets d'intérêts du conseil de quartier

• Sécurité routière secteur Saint-Denys (suivi)

En décembre 2023, Mme Forget a fait un suivi avec le STMI concernant la présentation sur la sécurité routière dans le quartier Saint-Denys. Elle souhaitait vérifier si les commentaires des citoyen.es avaient été pris en considération. Mme Gaudreau rend compte des suivis de la Ville :

- 1) Plusieurs mesures à court terme devaient être adoptées, dont l'ajout de panneaux d'arrêt à toutes les approches pour une intersection (Isle-Dieu/Wolfe). Est-ce que cela a été fait ?

Le sommaire TM2023-327 a été adopté au conseil d'arrondissement du 11 décembre 2023. Une résolution sera émise dans les jours suivants, puis nous pourrons faire parvenir la demande d'installation aux équipes sur le terrain.

- 2) Un panneau indiquant la présence du parc St-Denys a-t-il été ajouté pour sensibiliser les automobilistes à la présence d'enfants et de familles?

Un plan de signalisation sera préparé et envoyé sous peu aux équipes sur le terrain pour installation.

- 3) Des trottoirs ont-ils été ajoutés pour se rendre au parc, notamment sur la rue Picardie?

Des éléments de signalisation et de marquage, pour accentuer la visibilité du trottoir virtuel sur la rue de la Picardie, seront mis en place à l'été 2024. Dans le cadre du redéveloppement des terrains de la Défense Nationale, la rue de la Picardie sera considérée pour amélioration des aménagements piétonniers.

- 4) Les limites de vitesse sur la rue Wolfe (en provenance de Quatre-Bourgeois) ont-elles été ajustées pour qu'elles soient toutes similaires à 30km/h (et non 40, puis 30, puis 40 comme c'est le cas actuellement) ?

La rue Wolfe, par sa nature et sa classification, devra être maintenue à 40 km/h, à l'exception de la zone scolaire, pour laquelle un abaissement à 30 km/h est prévu en période scolaire.

- 5) Avec l'installation de la nouvelle école secondaire dans le quartier, des mesures seront-elles ajoutées, notamment des trottoirs et voies cyclables ?

Des améliorations aux aménagements pour les modes actifs sont effectivement désirées, et leur analyse sera intégrée à celles portant sur les impacts de l'arrivée de l'école secondaire.

M. Drouin nous informe que le nouvel arrêt qui sera ajouté sur la rue Wolfe est d'ors et déjà annoncé à l'intersection.

• **Lettre au député de Jean-Talon concernant le projet de loi 31 (suivi)**

M. Alexandre et Mme Felt enverront demain une lettre au député pour lui signaler leurs préoccupations concernant cet article qui permet aux municipalités de ne pas prendre en compte leurs propres règles de zonage (hauteurs). Cet article 37.2 placerait les villes dans une situation arbitraire face aux projets présentés par les promoteurs.

M. Drouin se demande si cette loi, peut-être temporaire, servira à accélérer la construction de nouveaux logements comme si les villes n'agissaient pas assez vite?

M. Alexandre répond que dans la lettre envoyée, on exprime que cette loi supprime toutes les règles.

Mme Felt ajoute qu'il s'agit certainement de faire des gains en termes de délais et de volume des projets, en réponse à la crise du logement.

M. Desbiens demande pourquoi aucun promoteur ne fait de projet sur des sites délaissés pendant de longues périodes (ancienne épicerie)?

Mme Felt pense que c'est le jeu du marché (spéculation).

• **Résolution 23-11-05 sur les sac-à-dos radars (suivi)**

Mme Laliberté a demandé des activités de photo radar dans les écoles. La police a répondu qu'une telle activité était prévue en décembre mais un bris de l'équipement a empêché l'activité qui est reportée.

M. Drouin propose de faire une activité avec les résidents de Chartwell.

• **Passerelle piétonne sur autoroute Henri IV (discussion)**

Mme Felt rappelle que la reconstruction de cette passerelle avait été demandée par le CQSL en 2022. La réponse de la Ville était positive à ce moment.

M. Drouin dit que le MTQ a répondu qu'il y aurait 2 ponts au-dessus du boulevard Henri IV et que la passerelle ne serait pas nécessaire. Le CQSL semble être le seul à vouloir cette passerelle. La Ville serait l'interlocuteur privilégié. M. Alexandre propose de tenter une démarche commune avec le CQ du Plateau, et de le relancer en assistant à une de leurs assemblées.

• **Sécurité routière chemin Saint-Louis (discussion)**

Mme Felt constate qu'il y a du travail à faire pour sécuriser les piétons, les écoliers de Saint-Louis-de-France et les cyclistes. Elle propose de créer un groupe de travail qui se pencherait sur la question.

M. Desbiens parle du passage piétonnier au sud du boulevard Laurier, angle route de l'Église qui est très dangereux.

Mme Laliberté abonde dans le même sens.

Mme Lacasse nous fait part de ses craintes concernant l'intersection Chemin Saint-Louis angle route de l'Église.

M. Boudreau dit que les consultations concernant le réaménagement de la route de l'Église au sud du chemin Saint-Louis ont été repoussées en 2024.

M. Desbiens propose de présenter une résolution à la prochaine rencontre.

Mme Gaudreau dit qu'une consultation est prévue bientôt pour la partie de la route de l'Église au sud du chemin Saint-Louis. Elle cite en exemple le CQ saint-Sacrement qui a un groupe sur la mobilité durable.

Mme Felt résume les 2 options qui s'offrent : demander à la Ville de faire des actions ou travailler sur la question et soumettre ensuite à la Ville une proposition.

Mme Lacasse suggère la première démarche en y ajoutant les corridors scolaires.

M. Alexandre propose de lister les recommandations et d'inclure des photos. Le corridor scolaire ne règle pas tout et laisse de côté plusieurs aspects de la sécurité (par exemple, à proximité de l'école Cœur-Vaillant, aucun trottoir n'a été installé sur Louis-Jobin; il n'y a pas non plus de piste cyclable. Il faut considérer l'ensemble des cheminements des élèves vers les écoles.

Mme Lacasse répond que les pistes à vélo sont maintenant intégrées dans les corridors scolaires.

M. Desbiens recommande de réfléchir à la résolution. Mme Lacasse propose de se concerter par courriel, ce qui convient aux membres.

- Projet de logement abordable

M. Drouin parle d'une présentation qui aura lieu le 22 janvier pour un projet de 4 étages et de 48 logements prévu sur la rue Landry. Le stationnement sera souterrain. Il veut savoir s'il y aura des grands logements et le prix des loyers.

A priori, les membres accueillent favorablement ce projet.

L'organisme La Bouée est l'auteur du projet.

Mme Gaudreau nous donne des détails sur La Bouée qui achète des terrains et aide plusieurs types de clientèle.

7. Deuxième période de questions et commentaires du public

Un citoyen se questionne sur le ratio logement/stationnement de ce projet.

Un citoyen fait ses commentaires sur le projet de la rue Landry qui regroupera 3 terrains.

Mme Gaudreau dit que le règlement actuel n'autorise que 16 logements par bâtiment isolé, ce qui signifie qu'on va modifier le règlement.

Un citoyen pense que c'est un beau projet mais il se questionne sur le stationnement des 2 côtés de la rue et l'absence de trottoirs. Il remercie le travail du CQSL sur la sécurité routière. Il soulève le problème de la vitesse et du trafic sur la rue Légaré. Il aimerait avoir le Tableau des mesures réalisé par la Ville et les résultats.

M. Drouin dit qu'on peut demander les données du fichier CSV.

RÉSOLUTION 24-01-01

Attendu que, répondant à l'invitation du CQ, le service TMI de la Ville de Québec a organisé une rencontre d'information et d'échanges portant sur les mesures pour améliorer la sécurité routière et les conditions de circulation dans le secteur Saint-Denys le 11 octobre 2023;

Attendu que des relevés au radar manuel, depuis un véhicule non-identifié, ont été effectués à la fin de l'année 2022 sur les rues Montreuil et Wilfrid Légaré et sur les avenues Fournier et Isle-Dieu;

Attendu que l'analyse des vitesses pratiquées a révélé un V85 de 48 km/h sur la rue Montreuil, de 46 km/h sur l'avenue Fournier, et de 45 km/h sur la rue Wilfrid-Légaré, sur des sections où la limite de vitesse affichée est de 30 km/h;

Attendu que ces chiffres inquiétants soulèvent auprès des citoyen.nes du secteur des questions sur la quantité de véhicules roulant au-dessus des limites de vitesse dans le quartier, et sur leurs vitesses effectives;

SUR UNE PROPOSITION de M. Bernard Drouin APPUYÉE par M. Louis Alexandre, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** par le Conseil de quartier Saint-Louis **de demander au service TMI de la Ville de Québec d'avoir accès aux données brutes des plus récents relevés de vitesse effectués dans le secteur Saint-Denys, afin d'avoir une vision complète et précise de la situation.**

Passerelle : le citoyen est d'accord avec le CQSL pour la construction de la passerelle qui ferait un lien avec l'école De Rochebelle et le Centre de glaces.

8. Affaires internes

- **Correspondance**

- Cité de Glisse du Carnaval 2024 (Côte Ross)
M. Bourassa, du Carnaval de Québec, a partagé de l'information sur une activité de glissade qui se tiendra à l'extrémité de la côte Ross.

- **Secrétariat**

Rien à ce point.

- **Trésorerie**

RÉSOLUTION 24-01-02

SUR UNE PROPOSITION de M. Arnaud Desbiens APPUYÉE par Bernard Drouin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** de faire un chèque de 125\$ à Lorraine Guay pour la rédaction du procès-verbal du 10 janvier 2024.

M. Desbiens a perdu la carte cadeau de 50\$ pour Mme Séguin et en a racheté une autre. M. Drouin est d'accord pour que le CQSL le rembourse.

- **Assemblée générale annuelle 2024**

RÉSOLUTION 24-01-03

SUR UNE PROPOSITION de M. Arnaud Desbiens APPUYÉE par M. Martin Boucher, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** de tenir l'assemblée générale annuelle 2024 au Centre de glaces le 10 avril.

RÉSOLUTION 24-01-04

SUR UNE PROPOSITION de M. Arnaud Desbiens APPUYÉE par M. Bernard Drouin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer Mme Éloïse Gaudreau à titre de présidente de l'assemblée générale annuelle 2024.**

Rapport annuel : Mme Felt propose de faire comme l'année précédente; elle préparera un document partagé et assignera des thèmes à différents membres. M. Desbiens s'occupera de l'aspect finances.

Activité : les membres proposent différentes idées pour l'AGA (conférencière sur l'urbanisme, aspects touchant le PPU, La Bouée, la SHCL). Chacun va réfléchir de son côté, faire des contacts, et on décidera du programme de la soirée lors de la rencontre du CQ de février.

9. Divers

Il n'y a rien à ce point.

10. Levée de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 20h52.

La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu le mercredi 14 février 2024 au Centre de glaces Intact Assurance, salle 121.

Mme Marie-Hélène Felt

Présidente

Mme Nadia Aubin-Horth

Secrétaire